

Image not found or type unknown



assurance immobiliere

Par **manu279513@**, le **23/09/2020 à 13:20**

bonjour

j'ai fait l'acquisition d'un appartement dans une maison divisée en 4 logements , je me suis assuré pour l'habitation pour ça pas de problème.

ma question est suis-je bien assuré en cas d'incendie, car l'assurance dell'immeuble n'est pas a notre nom en cas d'incendie suis-je bien assuré?

cordialement

Par **janus2fr**, le **23/09/2020 à 13:22**

Bonjour,

L'assurance des murs est au nom du syndicat de copropriété (voir votre syndic)...

Par **manu279513@**, le **23/09/2020 à 13:26**

bonjour

nous sommes un syndic bénévole

l'immeuble appartient au propriétaires qui à vendu 2 logements , il à encore 2 locataires aussi quand je pose la question jai aucun retour

Par **Visiteur**, le **23/09/2020 à 15:14**

Bonjour

Vous avez souscrit votre assurance, mais le propriétaire de l'immeuble ou la copropriété doit également être assuré.

Par **janus2fr**, le **23/09/2020 à 15:36**

[quote]

l'immeuble appartient au propriétaires qui à vendu 2 logements

[/quote]

Non !

Puisqu'il a vendu une partie de l'immeuble, il a du créer pour cela une copropriété.

L'immeuble ne lui appartient donc plus, il ne possède plus que les lots de copropriété qu'il a conservé...